

Nombre de délégués :

En exercice : 39

Présents : 31

Votants : 37

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, les membres du Conseil de la communauté de communes du Grand saint Emilionnais, élus par les conseils municipaux des communes membres, dûment convoqués le quatre avril deux mille vingt-quatre, conformément aux articles L.5211-1, L.2121-10, L.2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur Bernard LAURET, Président, à la salle de réunion de la CDC à St Emilion.

Etaient présents :

LES ARTIGUES DE LUSSAC : Mme LEBRUN, M.QUET ; **BELVES DE CASTILLON :** M. FENELON ; **FRANCS :** Mme GISSOUT ; **GARDEGAN ET TOURTIRAC :** M. BIGOT ; **LUSSAC :** Mme BRETON, Mme FORESTIER ; **MONTAGNE :** Mme HENRY, Mme BURGAUD, M. BOUDOT, M. COMBEAU ; **NEAC :** M. FOURREAU ; **PETIT PALAIS ET CORNEMPS :** Mme RAICHINI ; **PUISSEGUIN :** M. PASQUON, ; **SAINT CIBARD :** M. AMOREAU ; **SAINT-CHRISTOPHE-DES-BARDES :** M. GOINEAU ; **SAINT-EMILION :** Mme BOURRIGAUD, Mme MANUEL, M.LAURET, M. MERIAS, ; **SAINT-ETIENNE-DE-LISSE ;** **SAINT GENES DE CASTILLON :** M. GUIMBERTEAU ; **SAINT-HIPPOLYTE :** M. CANUEL ; **SAINT-LAURENT-DES-COMBES :** M. VALLADE ; **SAINT-PEY-D'ARMENS :** Mme MARCHIVE ; **SAINT PHILIPPE D'AIGUILHE :** M. BECHEAU ; **SAINT-SULPICE-DE-FALEYRENS :** Mme CAMUT, M. DEBART, M. DUMONTEUIL ; **SAINTE TERRE :** Mme ALFONSO-CHARIOL, **TAYAC :** M. BARRET ; **VIGNONET :** M. DANGIN

Etaient absents : M. BRINGART, M. DESPRES (pouvoir M. Pasquon), M. FOURNIER (pouvoir Mme Manuel), Mme DECAMPS (pouvoir M. Vallade), Mme ROSSI (pouvoir M. Debart), Mme LERUTH (pouvoir Mme Alfonso-Chariol), M. MICHEL (pouvoir M. Bécheau), M. FONMARTY ;

Secrétaire de séance : Mme MANUEL

DELIBERATION 20/2024 APPROBATION DU BUDGET ANNEXE ADS 2024

Mme MANUEL expose le projet du budget annexe ADS :

Le Budget annexe « ADS » ne comprend pas de section d'investissement et s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- **Pour la section de fonctionnement :** **100 680 €**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chap	Libellé article	BUDGET 2024
11	Charges à caractère général	15 580,00 €
12	Charges de personnel et frais assimilés	85 000,00 €
14	Atténuations de produits	0,00 €
22	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00 €
23	Virement à la section d'investissement	
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
65	Autres charges de gestion courante	100,00 €
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	0,00 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		100 680,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chap	Libellé article	BUDGET 2024
2	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	15 380,00 €
13	Atténuations de charges	
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	85 300,00 €
73	Impôts et taxes	
74	Dotations, subventions et participations	0,00 €
75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		100 680,00 €

Après délibération, le budget annexe ADS est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés

Le-Président,

- * certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- * informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,

La secrétaire de séance



La Vice-Présidente
aux Finances

Joëlle MANUEL
Joëlle MANUEL

Le Président,



Bernard LAURET
Bernard LAURET